

Décision

Générale

colonial

Décision n° 83 23 janvier 1950

n° 83 23

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 janvier 1950

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1950

Date du numéro

31 janvier 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 en date du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis: Vu la demande de congé présentée par Mme Millier (Camille), dactylographe auxiliaire au Trésor,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de quinze jours pour convenances personnelles à solde entière et pour en jouir à Djibouti, est accordé à Mme Millier (Camille), dactylographe, auxiliaire en service au Trésor, pour compter du 1er février 1950.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.